44646

REMONSTRANCE TRES-HVMBLE

A

MESSIEVRS de la Cour de Parlement, en recommandation du bon droict que pourſuiuent les Peres Ieſuites, ſur leur reſtabliſſement en l'Vniuerſité de Paris, nonobſtant les calomnies qu'on ſeme auiourd'huy contre eux.

AMM. MARCEL. 18.

Quis innocens eſſe poterit ſi accuſaſſe ſufficiet?

A PARIS,

M. DC. X.

Acc 83-101138)

REMONSTRANCE TRES-HVMBLE

A Meßieurs de la Cour de Parlement de Paris.

TOVT ainſi, MESSIEVRS, qu'apres Dieu, qui eſt le premier principe les aſtres influẽt vertu de vie aux choſes elementaires, leur donnant l'eſtre & l'accroiſſement : De meſme, apres la Majeſté du Prince les Cours Souueraines tiẽnent lieu de ſecondes cauſes eſtans proprement les eſprits vitaux qui font reſpirer le corps de ceſte grande Monarchie: Mais entre les huict celebres Temples de Iuſtice ouuerts dans les prouinces du Royaume celuy de Paris a touſiours eſté recogneu pour le plus auguſte & comme le Metropolitain des autres. Car les Arreſts de ceſte ſacrée Compagnie ſont tenus pour Loy & ſeruent de preiugé à toute la France, les nations eſtrangeres eſtans meſme venuës ſouuent cõſulter ces Oracles, remettans la deciſion de leurs querelles au iugement de ceux qui ont repu-

tation d'auoir les mains nettes & la conſcience pure. Or pour ne ſembler pluſtoſt flatter que d'eſcrire des choſes vrayes, il me ſuffit de dire que la bonne odeur de l'equité & droicture de ceſte Cour ſ'eſpand auſſi loing que la renommée peut eſtendre ſes aiſles. Et ſi le Senat des Romains ſembloit à ceſt ancien eſtre pluſtoſt vne aſſemblée de Dieux que d'hommes mortels, puis-ie moins iuſtement croire le meſme des venerables Magiſtrats qui ſont aſſis ſur ce Tribunal parſemé de fleurs de Lis? Ouy, ie le puis & auec plus de raiſon veu que l'Eſcriture vous honore & qualifie du Sacro-ſainct tiltre de Dieux.

I'ENTRE donc, MESSIEVRS, dans voſtre Temple & recours à voz Autels cõme à l'vnique refuge des oppreſſez. Ce n'eſt pas pour mon faict particulier que ie m'y addreſſe, n'eſtant conuié à ce deuoir que par charité & par vn vif reſſentiment de la pitié & commiſeration que i'ay de voir auiourd'huy des gens de bien ſouffrir ſoubs le blaſme & la calomnie des meſchans. *Eſt enim huius ſeculi labes quædam & macula virtuti inuidere.* Siecle vrayement miſerable, & auquel

cer pro ornel.

uid. lib. Meta.

Quod licet ingratũ eſt: quod nõ licet acrius vrit.

MAIS comme les peuples de l'Isle de Candie representoient la statuë de Iupiter sans oreilles, pour dénoter qu'il sçauoit toutes choses par soy-mesme, & non en les apprenant par le rapport d'autruy: Aussi MESSIEVRS, vous qui n'estes pas des statuës inanimées, mais des images viuantes de la Iustice n'auez pas accoustumé d'escouter les discours de l'vn ny de l'autre pour vous laisser facilemẽt emporter à la persuasion des mieux disans. Car vous sçauez le droict de vous-mesmes & ne l'apprenez iamais d'autruy, n'y ayant couleur ne fard de langage qui vous le puisse déguiser. C'est pourquoy ie ne vous representeray la verité que toute nuë, sans la reuestir des ornemens que le mensonge emprunte pour paroistre tout autre qu'il n'est, à fin que l'esclat exterieur dont il se pare esblouisse les yeux de ceux qui ne s'arrestent qu'au lustre & à l'apparence.

Pourtant, MESSIEVRS, puis que vous estes à la veille de iuger si les Peres Iesuites doiuent auoir vn College ou non dans l'Vniuersité de Paris, ce me seroit, comme on dit, vouloir enseigner Minerue si ie vous faisois ressouuenir que le plus asseuré soustien du Trône de noz Roys dépend

de la Religiõ en laquelle leurs Ayeulx ont si sainctement vescu tant de siecles, ceſt Estat ayant fleury & prosperé tout autant qu'ils ont teſmoigné de zele, d'ardeur, & d'affection au progrez de la foy Catholique, laquelle nous pouuõs dire auſſi eſtre le vray Palladium de la France. Ainſi vn Clouis, vn Charles le Grand, vn S. Loys, & pluſieurs autres des trois races de noz Roys ont par leur Pieté glorieuſement allongé les bornes du Royaume, y en ayant eu de ſi valeureux qu'ils ont porté les armes de ceſte glorieuſe Nation iuſques dedans les champs de la Paleſtine. Et ſi Dieu a eu pour agreable qu'on ait vangé le ſang innocent de ſon fils le Redempteur du monde, ç'a eſté noz Roys qui eternels ennemis des Iuifs, des Sarraſins & Mahometans ont autrefois malgré eux planté les trophées de ſa Croix en tous les lieux habitables de l'Aſie, de l'Europe & de l'Affrique. C'a eſté, dis-ie, noz Roys qui fils aiſnez de l'Egliſe & qui enfans affectionnez enuers leur Mere ſe ſont touſiours cõſacrez à ſa deffence & protection.

Ce ſont là, MESSIEVRS, les fruicts aggreables de la Pieté & deuotion de noz premiers Monarques : Mais tout ainſi que

la campagne ne produit sa moisson sans estre soigneusemẽt cultiuée au prealable: Aussi l'Eglise ne s'est rẽduë fertile en tant de benedictions que par le grand nombre des ouuriers employez au labeur de ceste vigne sacrée. De sorte que si les Roys ont trauaillé d'vn costé à l'aduancement de la gloire de Dieu les armes à la main en l'extirpation des Infideles & du Paganisme, ils ont aussi comme bien conseillez sceu faire election de personnes doctes & capables qui ont conserué, nourry & augmenté dans leur Royaume ce qu'ils ont acquis par le iuste droict de l'espée. De ce sainct mouuement & inspiration de noz Roys ont prins leur source primitiue, tant de fameuses Vniuersitez, tant de Colleges si richement fondez, tant de lectures Royalles, tant de Conuents de Religieux auec vne multitude d'autres Cõmunautez qui parfont & accomplissent l'exercite de l'Eglise Gallicane, nõ point pour faire la guerre aux corps par vne façon violente & sanglante, mais pour attirer doucement les ames à l'amour de leur salut! *Fides enim suadenda est non imperanda*, d'autant que si le Prince souffroit auiourd'huy qu'on pressast la conscience d'autruy, *Pur-*

Bern. in Cant.

x The-
iſtij di-
:o apud
ocr. hiſt.
l. 3. ca. 2.
piſt. 65.

puræ ſuæ cultores aliquot efficeret non Dei. C'eſt ce qui fait dire à S. Auguſtin que la Religion Catholique ſ'aduance, *Docendo magis quàm iubendo, monendo quàm minando.* Et par ainſi ces deux diuerſes voyes de combattre eſtans vnies, ſi les ennemis de l'Egliſe & du Chriſtianiſme ont oſé paroiſtre le harnois ſur le dos, nos Roys les ont ſoudain vaincus & terraſſez, chargeans les autels de leurs deſpoüilles, comme auſſi lors que les Hereſiarques ont voulu ſemer leurs erreurs auec la plume, il n'y a iamais eu manque de pluſieurs grands perſonnages qui les ayent ſceu rembarrer & confondre par leur eminent ſçauoir & rare doctrine.

IE m'engagerois dans vn trop long diſcours, ſi ie rapportois icy le poids, & l'authorité du nom de tant de genereux Athletes qui ont en tous ſiecles puiſſamment ſouſtenu la creance de l'Egliſe contre toutes ſortes d'Heretiques. La ſimple veuë des Conciles generaux & particuliers, la lecture du moindre liure des Peres, auec la leçon des hiſtoriens fideles depoſitaires des monuments de l'antiquité peuuent ſuffiſamment inſtruire celuy qui reuoqueroit ceſte verité en doute. Mo

voulant

voulant contenter de parler des choſes aduenuës en nos iours ; qui pourroit, bon Dieu, auoir le front ſi rompu que d'oſer nier que les Ieſuites ne cedent à nul de tous ceux qui ſe ſont iamais oppoſez aux ennemis de l'Egliſe ? N'auons-nous pas ſuject d'admirer les ſecrets de la prouidence diuine, en ce que Dieu n'eut pas pluſtoſt permis qu'vn Luther reſueillaſt l'engourdiſſement de nos Paſteurs qu'il ne ſuſcitaſt à l'inſtant comme vne forte legion la Compagnie des Ieſuites, pour empeſcher le dégaſt qu'alloit faiſant ceſt inſigne Apoſtat ? Car la playe ne fut pas ſi toſt faicte d'vne main que le baume n'y fuſt appliqué de l'autre pour la conſolider. Leurs doctes eſcripts en font foy, leurs Eſcholes où ils enſeignent la Religion par l'exemple & par la doctrine le teſmoignent : Les chaires de noz Egliſes où ils refutent d'ordinaire l'hereſie auec tant de chaleur & d'edification démẽtent celuy qui en auroit toute autre opinion.

OR d'alleguer que les Ieſuites ne ſont pas plus conſiderables ny neceſſaires à l'Egliſe que les autres Religieux, c'eſt choſe qu'on met en auant, plus pour faire naiſtre de la haine & de l'enuie, que pour

conſeruer inuiolable l'vniõ qui doit eſtre entre tous les Catholiques. Ie deſirerois ſeulement de la modeſtie de ceux qui ne ſouffrent aucune diſtinction ne difference des vns aux autres, de conſiderer, ſ'il leur plaiſt, que tout ainſi que les fontaines qui ſont au milieu des carrefours où chacun va puiſer de l'eau, ſont beaucoup plus vtiles que non point celles des maiſons particulieres, qu'auſſi les eſcholes des Ieſuites qui ſont ouuertes à tous, & où tous peuuent apprendre, rendent leur Societé bien plus vtile à l'Egliſe & à l'Eſtat que ne le ſont les compagnies des autres Religieux qui ne font pas profeſſion d'enſeigner publiquement. Ce n'eſt pas que ie vueille déprimer le labeur ny le merite de tant de dignes perſonnages, la pieté & ſainteté de vie deſquels ſert d'exemple & de lumiere à la conuerſion des pecheurs, ne plus ne moins que le flambeau eſclaire ceux qui marchent en tenebres ; il me ſera neantmoins permis de dire librement & auec raiſon, qu'il y a bien difference de leur exercice aux lettres, parce que la pluſpart des autres Religieux ſont occupez en des charges où leur vœu les oblige & attache, comme eſt le

psalmodier à diuerses heures du iour & de la nuict, auec tout plein d'autres œuures de charité & de deuotion qui leur donnent moins de loisir de vaquer à l'estude : Aussi est-ce comme vne merueille quand il se trouue dans chaque Cloëstre trois ou quatre hommes eminens, & qui excellent en grande literature par dessus le commun, ainsi que nostre aage en porte quelques-vns, & lesquels encores s'ils venoient à défaillir, il se passeroit vn long traict de temps auant qu'on en vist d'autres capables de remplir dignement leur place. Au contraire, entre les Iesuites leur estude est si continuel, si peu interrompu, & ont tant de rejettons & de seminaires dans leur Societé, que par vn perpetuel flux & generation d'hommes doctes, ils rendent ceste source inespuisable, estant de leur sçauoir, comme du feu des Vestales qui ne s'esteignoit iamais.

Ce sont ceux-cy qu'on tasche neantmoins de vous rendre odieux par les faux rapports & calomnies que controuuent leurs ennemis, la plume desquels n'a pour ancre que la haine, la fureur, & la passion. *Les Iesuites* (disent-ils) *auoüent & soustiennent les parricides des Roys* : Mais d'ouïr seu-

lement prononcer ce menſonge c'eſt aſſez le refuter. Car quelle apparence y a-il que les Ieſuites ſoient ſi Scelerats, eux qui apprennent d'vn Payen meſme que c'eſtoit crime capital entre les Romains de toucher vne choſe pour peu ſalle qu'elle fuſt, ayant vn aneau au doigt où l'Image de l'Empereur fuſt grauée? Qui croiroit, dis-ie, les Ieſuites ſi perdus que d'approuuer le meurtre des Roys, eux qui ſçauent que c'eſtoit violer la Majeſté ſouueraine de changer ſeulement de robe derriere la ſtatuë des Ceſars? Mais qui peut mieux teſmoigner leur innocence par tout le monde que vous (MESSIEVRS) qui vrays protecteurs de la perſonne & dignité des Roys, n'euſſiez pas manqué de leur auoir fait eſprouuer la rigueur du glaiue que vous portez à la main, ſi de mal-heur ils ſe fuſſent trouuez coulpables du funeſte accident dont on les accuſe ainſi à tort? Où ſont les potences, où ſont les rouës, & les eſchafaux qu'on ait dreſſez en France pour les punir comme atteints & conuaincus des cas qu'on leur impoſe faulſement? Où eſt le procés criminel, où ſont les teſmoings, où eſt la moindre depoſition qui charge tant ſoit peu vn ſeul de

nec. lib.
e Bene.

Æli.
arti.

leur Compagnie? Non non, c'eſt ſe tromper de croire que les Ieſuites ayent ſi peu de conſcience qu'ils ne tremblent oyans les menaces de mort eternelle que Dieu lance comme vn foudre en ſa ſaincte parole contre les meurtriers des Roys. Et quand bien leurs ennemis les eſtimeroiẽt ſi Prophanes que de n'auoir nulle apprehenſion de la felicité ou de l'horreur d'vne vie ſeconde, encores ne les deuroient-ils pas penſer ſi peu ſages mondains & aduiſez Politiques, qu'ils n'ayent le ſens d'aimer, de cherir & d'honorer la perſonne ſacrée des Roys & d'en deſirer la conſeruation & longueur de vie, quand ils n'y ſeroient portez d'autre reſpect que de la faueur & du ſupport que leur Societé en reçoit, comme les biensfaicts & gratuitez de ces deux grands Roys derniers decedez le teſmoignent & publient: Mais quel remede à tous ces faux bruicts, & qui pourra fermer la bouche à qui voudra parler? helas!

Fama loquax, quæ veris addere falſa
Gaudet, & è minimo ſua per mendacia creſcit. Ouid. 9. Met.

elle qui eſt de tout temps & ſur tout au noſtre,

Tam ficti prauiq; tenax quàm nuncia veri. Virg. Æneid.

C'eſt pourquoy, MESSIEVRS;

l. Mi. *Difficilem oportet habere aurem ad crimina*, afin que ſur vn rapport creu de leger, l'innocent ne ſoit enuelopé auec le coulpable auant que d'auoir ouy ſa iuſtification, & qu'il ait eu loiſir de ſe purger de la calomnie qu'on luy met ſus.

Ainſi les ennemis des Ieſuites font voir par les fables qu'ils inuentent quelle eſt l'aigreur & animoſité de leur mauuaiſe affection : Mais, bon Dieu, quelle ſuffiſante preuue ameinent-ils pour eſtre creuz par d'autres gents que de leur eſtoffe, ſinon ceſte barbare cruauté qu'ils exercent de foüiller dans les tõbeaux & de remuer les cendres des morts, rappellans ſur le theatre des choſes qui ſont de long-temps enſeuelies dans vne profonde paix? Que produiſent-ils, MESSIEVRS, en tous leurs libelles que ce qui eſt eſchappé à vn party durant les horribles confuſions des guerres ciuiles, où le zele de conſeruer la foy de nos Peres a fait declamer quelques vns contre ceux qu'ils apprehendoient auoir deſſeing de ruiner la Religion Catholique? Si leur reſtoit quelque pudeur ſur le front ils auroient honte de regratter ces vieilles cicatrices comme choſes du tout

ſuperfluës & hors de propos au temps où nous ſommes. Car il n'y a Ieſuite, ie ne dy pas en France, mais par toute la Chreſtienté qui ne deteſte & n'ait en excecration la memoire maudite d'vn Barriere, d'vn Chaſtel, d'vn Rauaillac, & de tels ſemblables monſtres, n'y ayant auſſi nul d'eux qui vouluſt excuſer aucun de leur Societé meſme, ſ'il ſe trouuoit conuaincu d'auoir excedé les bornes de ſon deuoir, ſoit enuers nos Roys ou à l'endroit de tout Prince eſtranger. C'eſt ce qui fait que les Ieſuites ſe ſentans la conſcience nette, ils vont ainſi le front leué parmy nous, ils nous regardent ferme entre deux yeux, & nous parlent ſans rougir ne begayer, qui ſont tout autant de marques & d'indices d'vne ame vrayement innocente,

Heu! quàm difficile eſt crimen non prodere vultu? Ouid. Meta.

Bref, il eſt tout notoire que les ennemis des Ieſuites ſont pour la plus part Heretiques ouuerts & recogneus pour tels ſuiuis de quelques autres, qui ſoubs feinte du nom ſpecieux de Catholique fauoriſent ce mal, y en ayant eu vn de ceſte liurée qui depuis peu oubliant la dignité du rang dont il ſe glorifie, proſtituë laſchement ſa L'auth. de l'Ap. coton.

langue & sa plume à la mesdisanse, parce que *Obtrectatio & liuor pronis auribus accipiuntur.* Ce qu'il a faict, d'autant plus hardiment qu'il sçait que *Malignitati falsa species libertatis inest.* Or qu'on demande à vn tel Catholique, si Catholique il merite d'estre appellé, qui le meut & porte à ces outrages, il dira pour n'estre du tout descouuert ce qu'il est, que vrayement il aime les Iesuites comme Religieux, mais qu'il les hait en consideration des diuers bruits qui courent d'eux, ou plustost que luy-mesme controuue. Si bien que sa conscience propre le bourrelant, il sera comme l'autre à qui sa passion faisoit dire,

Odi, & amo quare id faciam fortasse requiris?
Nescio, sed fieri sentio & excrucior.

Nous auons toutesfois suject de benir Dieu, de voir les Iesuites n'estre iniuriez que par des gens de ce calibre. Chose qui sert de beaucoup à leur iustification. Car cõme nous haïssons volõtiers les vents qui troussent nos drappeaux & font voir noz hontes, il n'est pas aussi à esperer que l'heresie ne soit à iamais ennemie irreconciliable des Iesuites, puis qu'ils descouurent ainsi les erreurs de sa faulse opinion. C'est l'honneur & la gloire de ceste

Societé

Societé d'estre haïe des heretiques, comme celuy est à benediction d'estre cherie des bons Catholiques, lesquels iugent des choses nettement sans estre preoccupez d'aucune passion.

Ce fut aussi ceste grande cognoissance que le feu Roy de tres-heureuse memoire auoit de la preud'homie des Iesuites, qui fist qu'il les rappella aupres de sa Majesté, resignant le gouuernement de sa conscience à vn de leur Compagnie, tant ce Prince iudicieux estoit asseuré que leurs déportements estoient tous autres qu'on ne les luy auoit fait imaginer, auant qu'il se fust reduit au giron de l'Eglise, & que le Pape l'eust recogneu & embrassé pour fils aisné de ceste saincte Espouse. Arriere donc ce fatras d'iniures faussement inuentées contre la reputation de celuy que ce grand Roy daigna honorer de sa bien-vueillance, en cõsideration du sçauoir, de la Pieté & integrité des mœurs qui recommandent & font aimer ce Personnage à toute la France. Personnage si cogneu & si bien meritant du public, qu'il ne pourroit iustement receuoir de sa patrie autre outrage que celuy que les Ephores firent souffrir en Lacedemone à Age-

Le R. P. Coton Conf. & Predic. ordin. du Roy.

silaus le condamnans à l'amende; par ce dit Plutarque, *qu'il possedoit le cœur de ses Citoyens*. Aussi ne se fait-il que rire de tous les mauuais contes qu'on fait de luy apres boire, se fortifiant assez du tesmoignage que les gens d'honneur peuuent rendre de ses actions enuers le feu Roy, & de la fidelité qu'il continuë au seruice de son
iid. 1. st. successeur. *Conscia mens recti famæ mendacia ridet.*

Voila comme nous reste auiourd'huy deuant les yeux l'exemple de la bõne affection que ce grand Monarque a tesmoignée viuant aux Iesuites. C'est ce qui fait encores qu'apres les cendres d'vn si bon Prince, le Roy son fils, qui ne voudroit pas dégenerer des vertus d'vn tel Pere, a eu pour aggreable par le sage aduis de la Royne sa Mere, & par le consentement de tous les Princes & Seigneurs de son Conseil que les mesmes Iesuites soient restablis en l'Vniuersité de Paris, pour y enseigner la ieunesse comme ils ont faict autrefois, au gré & contentement d'vn chacun. Les patentes vous en sont addressées, MESSIEVRS, pour les interiner, à ce que tout le Royaume sçache par vostre organe que telle est la volonté du Souuerain. Sur-

quoy quelques-vns prenans l'alarme de gayeté de cœur se sont venus opposer, cõme si le restablissement des Iesuites leur estoit à preiudice : Mais leurs raisons ou plustost leurs chimeres estans si peu considerables, ie ne doute point qu'elles ne soient rejettées, & que la Cour n'estime estre iuste & selon Dieu, de suiure en cela l'intention du Prince, ne voulant pas estre seule entre toutes les Cours Souueraines de la France, qui rebutte ceste digne Compagnie, n'y ayant auiourd'huy Prouince où les Iesuites n'ayent College ouuert, & qu'ils n'y respirent soubs l'authorité & protection de ces illustres Magistrats. Magistrats, dis-ie, qui ont tous le cœur François, & qui pour des Empires ne voudroient trahir l'Estat, s'ils auoiẽt la moindre opinion du monde que les Iesuites en fussẽt ennemis, ou qu'ils y apportassent tant soit peu de trouble : Au contraire, les recognoissans bons patriotes & tres-fidelles seruiteurs du Roy, ils les souffrent viure parmy eux, ils les soustiennent & eschauffent comme dedans leur sein.

S'ILS ne les recueilloient aussi, & n'en faisoient estime, ce seroit haïr la chair de leur chair, les os de leurs os, & renoncer

leurs propres enfans, y ayant tout plein de Iesuites qui sont yssuz de Presidents & de Conseillers des Cours Souueraines, lesquelles Cours & particulierement celle-cy leur ont touſiours esté fauorables dés leur naiſſance meſme, & lors que la Societé n'eſtoit cõpoſée que de quelques eſtrãgers, comme d'Eſpagnols ou d'autres qui en ietterent les premiers fondemẽts dans Paris. A plus forte raiſon leur Compagnie s'eſtant augmentée comme d'vne nouuelle recreuë de pluſieurs perſonnages de bon lieu & tous François de nation, quelle ſorte de gracieuſeté ne leur doit-on teſmoigner en France, & ſur tout dans la ville Capitale du Royaume? Car tout ainſi que ce ſeroit eſtre mutin & factieux, & par conſequent meriter la corde de vous remonſtrer auiourd'huy qu'il faut pour le bien du public exiler les Caluiniſtes: De meſme ceux-là ne doiuent pas moins eſtre tenus pour ſeditieux qui concluent par leurs libelles que vous ayez à n'admettre les Ieſuites non pas dans Paris, mais de les proſcrire tout à fait du Royaume, eux qui ne ſont nullement heretiques, ains qui viuent dans l'ancienne Religion de l'Eſtat. Ainſi y en a-il vn qui pipé de ſa folle opi-

utheur
nime
la Re-
nſtrãce
Cour.

nion oſe ſe promettre ce contentement: Mais ſçaches qui que tu ſois que,

Ineſperata accidunt magis ſæpè quàm quod ſperes. Plau

Si vous daignez donc, MESSIEVRS, de les reſtablir par la iuſtice de voſtre arreſt, les ſiecles aduenir en exaltant le Roy pour vn œuure ſi pie & digne d'vn Prince vrayement Catholique, ils vous beniront auſſi d'auoir vny vos vœus à vne ſi ſaincte & vtile action pour le bien commun. Car conſiderez, ſ'il vous, plaiſt que l'Eſtat en vaudra beaucoup mieux, en ce qu'on remarquera qu'à la premiere occaſion qui ſ'eſt preſentée en France de faire voir le zele de noſtre ieune Prince enuers la Religion de ſes Ayeulx, il aura volontiers incliné au reſtabliſſement des Ieſuites, ſe monſtrant en cela vray & digne rejetton du tige Royal de ſainct Louys. Et par ainſi auec l'indicible ioye qu'en auront les peuples du Royaume, ſa Saincteté, tous les Princes & Potẽtats Catholiques nos voiſins ſe ſentiront obligez de redoubler d'affection au bien de ſon ſeruice & au repos de ſon Royaume, voyans tous que la Religion le ioyau le plus precieux & qui honore le plus la France, n'a à eſperer ſa ma-

nutention d'ailleurs, apres Dieu, que de la seule Pieté de son Roy, lequel vient de iurer en son sacre par serment solennel qu'il la conseruera & soustiendra au peril de sa vie, comme estant l'vnique moyen de son salut, le plus riche fleuron de sa Couronne, la baze principale qui soustient l'Estat, & la vertu en fin, laquelle s'il aime, elle en eschange le fera aimer du Ciel. *Nam iure ille à dijs proximus habetur per quem deorum maiestas vindicatur.* Il n'y a aussi nulle autre action pour loüable qu'elle soit qui attire tant de graces diuines sur son chef que fera l'amour qu'il tesmoignera porter à l'Eglise, & l'honneur qu'il rendra à ses Pasteurs. Honneur qui ne se termine pas à eux, mais qui se rapporte à Dieu, de la supréme Majesté duquel ils ne sont que humbles Ministres & infirmes seruiteurs, le Prince surhaussant sa gloire d'autant plus qu'il se baisse & humilie en leur endroit. L'exemple du Souuerain conuie encores ses peuples de rendre l'obeïssance & la submission qu'ils doiuẽt à leurs Prelats. *Hæc est enim conditio principum vt quicquid faciant præcipere videantur.*

Nec sic inflectere sensus
Humanos edicta valent quàm vita regentis.

NOSTRE Roy eſt nourry & inſtruit de ſi bonne main que nous auons à eſperer ceſte vertu de luy, auec tout plein d'autres qui comme la roſe naiſſante ſont deſia en leur bouton. Tout Paris qui la veu & admiré à l'entrée ſolennelle qu'il y fiſt ces iours paſſez, ſe ſent le cœur tellemẽt remply de ioye, luy voyant deſia vne Majeſté ſi auguſte, vne face ſi benigne & ſi gracieuſe qu'il adore ce ieune Prince, non comme vn Ange, mais comme vn petit Dieu enuoyé du Ciel pour le bon heur, pour la felicité, & eternelle protection de la France.

OR retournant à vous, MESSIEVRS, ie vous diray d'auantage que l'Vniuerſité de Paris receura de l'eſtabliſſement des Ieſuites tant de renom & d'illuſtration, que pour vn Eſcholier qu'il y a auiourd'huy il y en arriuera cent ſoudain qu'ils aurõt ouuert leur College, y ayant meſme vne infinité d'enfans des meilleures maiſons de Paris qui ſont eſpars çà & là dans les eſcholes de leur Compagnie, voire hors du Royaume, les parents deſquels les y rapelleroient auſſi toſt. Si bien que les Ieſuites rendãs l'Vniuerſité plus fameuſe & mieux peuplée, ceux qui n'agréent à preſent leur retour auroiẽt neantmoins touſiours plus

dequoy ſ'employer, ne leur reſtant ſuject quelconque de voir les Ieſuites de mauuais œil, ſi ce n'eſt qu'ils ſ'acquittent plus dignement de leur deuoir qu'ils ne feront. Choſe où le public ne perdra rien, d'autant que ceſte emulation à qui fera mieux & à qui aura plus grande frequence d'Auditeurs pour ſ'aquerir du nom & de la reputation en quelque ſcience que ce ſoit, excitera entre eux vn ſi vif & poignant eſguillon à la vertu, que la ieuneſſe ſe preuaudra de ceſte loüable ambition & honneſte ialouſie de ſes Maiſtres. Car pour nulle autre conſideration ie ne voy point que leurs parties ayent à apprehender ce reſtabliſſement, n'y ayant nul Ieſuite qui ſoit porté en ceſte recerche d'aucune affection mercenaire, n'y qui vueille en rien diminuer le gain d'autruy, ny moins entreprẽdre ſur l'authorité du Recteur de l'Vniuerſité, ny ſur les priuileges & prerogatiues d'aucune des Facultez, ains ſe cõportant modeſtement auec tous comme membre d'vn meſme corps, il ne deſire que leur amitié & bien-vueillance. De ſorte que les Ieſuites demeurans renfermez ſoubs les loix de l'Vniuerſité, ſ'ils innouẽt quelque choſe à ſon des-auantage, ſ'ils ne

s'ils ne se reglent selon la police commune, & si à vostre gouſt ils excedent les bornes du deuoir, & que leur zele à la Religion Catholique ſoit intemperé, pour eſtre trop froid ou trop chaud ils demeureront touſiours ſoubs la cenſure & correction de la Cour, ne pretendans pas de s'affranchir par leur eſtabliſſement de l'obeïſſance & ſubmiſſion qu'ils ſont tenuz de rendre à leurs Superieurs. En quoy l'Vniuerſité reſſemblera à la courſe d'vn prix où l'on ne reçoit que des cœurs genereux, & où chacun s'aſſeurant de ſa propre force n'a autre ſoin que de partir de bonne heure, & d'arriuer le premier au bout de la carriere, ſans penſer retarder celuy qui va deuant, ny d'empeſcher celuy qui ſuit apres, comme font les courages foibles qui ne croyent pas de ſe pouuoir aduancer qu'en rebuttant autruy.

Toutes ces raiſons, MESSIEVRS, meurement conſiderées, comme certes elles ſont conſiderables enuers des perſonnes vuides de paſſion, ie ne doubte point que vous ne ſoyez les premiers qui s'eſiouïront de voir les bonnes lettres fleurir de bien en mieux dans ceſte ancienne Vniuerſité, à laquelle les Ieſuites n'apporteront pas

moins d'ornement, que le marbre & le porphire decoreront ce College Royal que ſa Majeſté y fait ſi ſomptueuſement baſtir ſur les bons aduis & ſages conſeils de ce Celebre Prelat, qui vray Pere & Reſtaurateur des lettres y fera eſleuer en nos iours tant de nourriſſons des Muſes, que la Cour du Prince, les chaires des Egliſes & le barreau de voſtre ſacré Palais ne ſ'eſpuiſeront iamais de doctes Caualiers, de grands Theologiens, ny de diſerts & eloquents Orateurs. Pourtant, MESSIEVRS, affectionnans le bien du public que chacun de vous ne reiette le ſien particulier, n'y ayãt nul de cét Auguſte Senat qui n'ait quelqu'vn de ſon ſang qui ſe puiſſe preualoir de l'ouuerture du College des Ieſuites, ſi tant eſt qu'il vous plaiſe, MESSIEVRS, de verifier les lettres que le Prince leur en a ſi fauorablement octroyées, comme ils vous en ſupplient à mains ioinctes & les genoüils à terre, auec vn million de gens de bien qui ioignent leurs tres-humbles ſupplications, voire leurs larmes auec celles de ceſte venerable Societé, à ce que l'Egliſe ſe fortifiant touſiours plus contre ſes ennemis, ils ne prennent à leur aduantage de la voir auiourd'huy comme perſe-

ſonſieur
Cardi-
al du
erron.

cutée en ſes membres. Et reprimant auſſi par voſtre authorité l'effrenée licence qu'on ſe donne en ce temps d'eſcrire impunément des libelles diffamatoires contre ces bõs Peres, vous ferez choſe agreables à Dieu & digne de vos charges. Car vous ſçauez que, *Qui non vetat peccare cùm poſſit, iubet.* Sene

Ce n'eſt pas qu'ils ſe ſouciẽt de tels meſdiſans, les Ieſuites reſemblans à ceux qui dorment le long des forges, auſquels le bruit continuel affermit le ſommeil: Et c'eſt pourquoy ils ont deſia les oreilles ſi batuës des ſornettes qu'on inuente contre eux qu'ils n'en veulent prendre autre vangeãce, que celle du dédaing & du meſpris qu'ils font de la plume & de l'eſprit de ceux, qui ſont ſi à loiſir que de ſ'eſtre amuſez apres ces bagatelles, & qui ſans doutes en euſſent bien dit d'auantage ſi le vin ne leur euſt failly. Car tout ainſi que quelques ruſtaux yſſus d'vn peuple groſſier & barbare vindrent vn iour voir la ville de Lacedemone, où apres auoir diſſoluëmẽt beu & mangé ils allerent rendre leur gorge dãs le Palais des Ephores, & faire leurs ordures ſur les ſieges de ces Magiſtrats, leſquels ſ'eſtans enquis qui pouuoit auoir

fait vne telle insolence, & ayans sceu que sçauoient esté ces gens-là, tant s'en faut qu'ils s'en voulussent vãger ny les en chastier, ils ordonnerent qu'il leur estoit loisible de faire encore pis, si bon leur sembloit, les estimans tout à fait indignes de leur censure & correction: De mesme, les Iesuites voyans bien que ce sont des ames du tout abandonnées à l'inuectiue qui detractent d'eux, & lesquelles ne pouuans imiter la vertu d'autruy, cherchent leur contentement à la blasmer, ils ne font pas le moindre semblant de s'en plaindre, tant c'est le propre des courages genereux de ne faire nulle estime de la mesdisance qui sort de telles bouches, les loüanges mesme desquelles ils ne reputeroient pas leur estre à honneur.

Ie diray encores que c'est l'enuie d'vne vertu inimitable qui fait que ces calomniateurs attaquẽt les Iesuites, non en pleine ruë & de gallant homme, comme on dit, mais en cachette & de derriere le buisson, n'osans se monstrer en face tant ils sont pusillanimes. Ainsi par l'enuie de sa vertu, Appelles fut iadis faulsement accusé de crime de leze Majesté par l'imposture d'Anthiphilus, lequel en fut chastié

comme il meritoit par le Roy Ptolomeé: Car, outre vne groſſe amende enuers ſa partie, il fut encore condamné de luy ſeruir d'eſclaue. Ce qui occaſionna Appelles de mettre incõtinent la main à vn tableau qu'il fit à deſſein de perpetuer le memoire du hazard qu'il auoit couru, ainſi que rapporte Lucian en ſon diſcours contre la calomnie, comme ſ'enſuit. *A coſté droit*, dit-il, *eſtoit aſsis vn homme qui auoit les oreilles fort longues & ſemblables à celles de Midas, il auoit auſsi à l'entour de luy deux femmes mal en conche & toutes dechirées, c'eſtoit ignorãce & ſoubçon. Ceſt homme tendoit la main de loing à la calõnie, laquelle venoit le trouuer à pas redoublez, attiffée & parée, marquant à ſon viſage & à ſa contenãce qu'elle couuoit vne cruelle rage en ſon cœur. Elle portoit en ſa main gauche vn flambeau ardant, & de la droicte elle trainoit par les cheueux, vn ieune homme qui tout eſploré, reclamoit piteuſement le Ciel à ſon ſecours. Deuãt elle marchoit vne femme paſle, deffaicte, & de mauuaiſe mine, qui neantmoins auoit les yeux aigus & penetrans: mais au demeurant elle reſſembloit tout à faict à ces corps deſcharnez que l'on voit ſeicher ſus pied par lãgueur de maladie, il eſt aiſé de iuger que c'eſtoit Enuie. D'auantage, apres la calõnie venoit vne troupe de femmelettes qui lui*

tenoient compagnie & la suiuoiēt pour l'instruire, pour la farder & pour luy faire souuenir de mille petits contes. Celuy qui dechifroit les mysteres de ce Tableau, disoit, que c'estoient tromperies, mensonges, machinations. Sur la fin venoit tout bellement derriere lesdictes femmes, la pauure desirée repentance vestuë de dueil tournant sa face les larmes aux yeux pour recueillir la verité qui la venoit trouuer au petit pas.

Ainsi voit-on par ce rare Tableau quels sont les ornemens de la calomnie, quelles ses conseilleres, quel celuy à qui elle s'addresse, quelles sont les oreilles qui l'escoutent, & sur tout comme l'Enuie marche tousiours deuant elle. Appelles fist ce Tableau pour se vanger de ses ennemis, les Iesuites ne le voudroient pas representer à ce dessein, encores que l'abeille deffende son miel auec l'esguillon. Leur modestie enuers ceux qui les offencent faict qu'ils déplorent seulement de voir vn temps si aueuglé & si corrompu qu'est le nostre

Discit enim meminítque libentius illud,
Quod quis deridet quàm quod probat & veneratur.

Mais quoy?

Naturæ sequitur semina quisque suæ.

Non, que toutes ces fumées-là puissent obscurcir la renommée des Iesuites, parce que *Aduersus virtutem hoc possunt iniuriæ, quod aduersus solem nebula.* Mais parce que les calomnies dont on les charge ainsi à tort, semblent en quelque sorte offenser la Religion par la liberté que prennent ces esprits broüillons d'inuectiuer contre les Pasteurs & Docteurs de l'Eglise, encores est-il à desirer que le Magistrat les contienne & renferme dans la modestie requise en vn Estat bien policé, à ce que l'honneur de Dieu n'y soit point prophané, & que la paix, l'vnion & cõcorde entre les sujects d'vn mesme Prince s'y maintiennent tousiours mieux en reprimant l'audace de ceux qui semblent estre *In id nati vt neq; ipsi quiescant nec alios sinant.* Senec. Thuci. 1.

MAIS *quelqu'vn dira*, remarque encores Lucian au mesme endroit, *n'est-il pas raisonnable que quelquesfois l'on adiouste foy au rapport d'vn Personnage de iugement & qui a reputation d'estre homme de bien, s'il aduient qu'il accuse autruy? Est-ce mal fait de le croire s'il n'est taché d'aucune infamie? Pour respõce, dites moy, y eut-il iamais hõme tenu plus iuste qu'Aristides, & toutesfois lui, voulãt mal à Themistocles incita le peuple cõtre luy iusques à le vouloir*

bannir du païs & le faire honteusement mourir? Cela fist-il seulement pour enuie qu'il auoit de demeurer le plus grand & le plus fauory du païs. Vray est qu'en toutes autres choses il s'estoit mõstré vertueux: Mais quoy? il estoit homme, & n'estoit point sans passion, sans fiel, & estoit suiect à aimer les vns & à haïr les autres. Pareillement, s'il est vray ce qu'on dit de Palamedes, il estoit le plus sage de tous les Grecs, & homme suffisant à la conduitte de grandes affaires, neantmoins par extréme ardeur d'enuie il machina la mort d'vn sien parent, son ancien amy & son compagnon d'armes, tant il est facile & naturel aux hommes de faillir en cest endroit. Il n'est point besoing de raconter icy la fortune de Socrates qui fut accusé enuers le peuple d'Athenes d'auoir esté cause de la sedition du païs. Ie ne feray point mention de Themistocles, ny de Miltiades, lesquels apres tant de batailles gaignées, furent soubçonnez de trahison. Il y en a infinis autres exemples desia cogneuz & publiez par tout le monde. Pourtant afin qu'vn homme prudent se sache gouuerner en vne chose si incertaine, il doit faire, à mon aduis, ce qu'Homere enseigne en la fable des Sirenes, c'est à sçauoir, de ne s'arrester point à l'harmonie de la voix, ny à la gracieuseté des paroles; mais il leur doit fermer les oreilles & ne les ouurir pour passion qui le touche, ny que

les

les autres ayent, mettant à l'entrée pour fidele & vigilant portier vn bon iugement, accompagné de raiſon qui puiſſent ouurir à ceux qui diront choſes receuables, qui ne portent dommage à autruy & leſquels ſachēt reietter au loing tous rapports, toute meſdiſance & paroles friuoles. Car tout ainſi que ce ſeroit choſe ridicule de mettre vn Portier en vn lieu auquel il laiſſaſt indifferemment entrer & ſortir qui voudroit: Auſsi ne ſeruiroit-il de rien à vn homme d'auoir la raiſon & le iugement s'il laiſſoit ſon eſprit & ſes oreilles ouuertes à tout le mōde. Apres que l'on t'aura donc fait quelque rapport, recueils ton ſens à part & conſidere bien tout ce qu'on t'a dit. Il ne peut chaloir de quelle qualité ſoit celuy qui accuſe, ny moins il ne ſe faut arreſter à la chaleur & vehemence de l'accuſation: mais il faut que tu conſultes tant plus ſoigneuſement en ton eſprit, que plus tu cognois le rapporteur eſtre paſſionné & perſuaſif en ſon diſcours. Car ce ſeroit choſe trop iniuſte de conceuoir vne mauuaiſe opiniō de quelqu'vn, à l'appetit & au gouſt de celuy qui eſt peut-eſtre ſon ennemy: Mais il faut reſeruer place à vn chacun tant en l'entendement qu'en l'oreille, & lors que la raiſon de l'vn & de l'autre aura eſté entenduë, il faut deliberer ce que la verité conſeillera, auec des demonſtra-

tions euidentes. Et alors il sera temps d'aimer ou de haïr celuy que nous aurons mieux cogneu, & duquel nous nous serons plus diligemment enquis. Autrement ce seroit vne enfance plus que puerile, & meßeante à vn homme de bon sens d'adiouster foy d'abord à toute calomnie & faux rapports. Et si ce mal-heur aduient l'ignorãce en est la seule cause, & les tenebres qui sont meslées au iugement de l'homme: Car c'est ceste ignorance qui broüille la plus part de nos actiõs. Mais quãd il plaira à Dieu, peuuẽt dire les P. Iesuites, *d'épandre vn peu de sa lumiere sur ce monde, nous verrons toutes sortes de calomnies s'esuanouïr & se retirer en vn abysme de confusion, ne trouuans plus de lieu entre les hommes, lors, dis-ie, que la verité qui est le souuerain bien de nostre entendement & la lumiere des labeurs de nostre vie nous sera renduë.* Ce n'est pas pour vne Cour de Parlement de Paris qui ne iuge des choses par passion, que Lucian tenoit ce langage, c'estoit pour l'instructiõ du peuple ignare de son siecle, tel que peut estre celuy du nostre.

Et quant à moy, Messievrs, n'estant du nombre de ceux à qui la deffence d'vne cause ruineuse faict taire leur nom dans les Escrits qu'ils publiẽt, i'ay au

contraire, tant d'asseurance de la Iustice de celle que ie vous viens de representer au naïf, & auec tout le respect que ie dois à la Cour, que ie n'ay honte, ny n'estime estre à crime de dire à qui le voudra sçauoir, que ie m'appelle

PELLETIER.